
DEPARTEMENT DE
L'OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Extrait du Registre des Délibérations

SEANCE DU
10 AVRIL 2024

OBJET :

**Adoption du
programme partenarial
et de la convention
financière 2024 avec
l'agence d'urbanisme**

2024-12

DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 4 avril 2024, les élus se sont réunis dans les locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) au 24 rue de la Villageoise à Creil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant d'une 2^e convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 4 avril 2024, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

Membres en exercice : 31

Membres présents : 14

Étaient présents : MM. BOUCHER, CARON, TARASSI, RUFFAULT, DELION, LAFITTE, DELAHOUCHE et Mmes LAMBRE, ZRARI, VAN OVERBECK, FILIPIDIS, SVITEK, VARLET, DUBUISSON

Étaient excusés : M. DAVENNE.

Secrétaire de séance : Madame Badia ZRARI

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Depuis 2007, le Syndicat Mixte est membre de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées. Cet organisme accompagne le développement de l'aire urbaine du Bassin Creillois et éclaire les collectivités et ses acteurs dans la connaissance des évolutions urbaines, sociales, économiques et environnementales.

Le programme partenarial de travail 2024 d'Oise-les-Vallées a été arrêté lors du conseil d'Administration d'Oise-les-Vallées du 08 décembre 2023.

Ce programme prévoit la réalisation d'un certain nombre de missions sur lesquelles les partenaires ont donné leur accord, considérant qu'elles relevaient de l'intérêt collectif de l'ensemble des membres et qu'elles participaient à la définition de leurs politiques d'aménagement et de développement.

Cette année, pour le compte du SMBCVB, Oise-les-Vallées doit notamment :

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain BOUCHER

Le Secrétaire de séance

Badia ZRARI

- Finaliser le Document d'Orientations et d'Objectifs
- Finaliser le SCoT pour son arrêt projet.

DECISION

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **De valider le programme partenarial 2024 proposé par Oise-les-Vallées, ci annexé,**
- **De valider la convention financière 2024 pour un montant de 48 000 €, ci annexée,**
- **D'autoriser le Président à signer ladite Convention et tout document s'y rapportant.**